Apprentissage mal aimé

Autor(en): **Stella, Giancarlo**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1233

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015681

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COURRIER

Apprentissage mal aimé

Dans le prolongement de la réflexion concernant l'apprentissage (DP 1230 du 19.10.95), un lecteur donne des clés pour revaloriser ce système de formation dual.

«Actuellement l'apprentissage représente une faible proportion du choix des jeunes. Il est perçu comme un échec, comme un ultime recours. A Genève, par exemple, 72% des apprentis de première année proviennent d'un dixième degré (collège, école de commerce, école privée, etc.)

L'apprentissage est donc vécu comme un choix de second ordre, comme «triste possible aux horizons peu stimulants». C'est cela qu'il s'agit de modifier.

Toutefois, il faut, dans cette problématique, éviter un piège fréquent: les paroles creuses. Il est temps de dépasser le stade des bonnes intentions. Une campagne du type «apprentissage, osez le choix» est positive, mais elle n'est pas suffisante. Pour se donner les moyens d'un choix véritablement valorisant, il s'agit d'améliorer le contenu de la voie de l'apprentissage.

Il faut agir tant sur le savoir-faire que sur le savoir des apprentis. En ce qui concerne le savoir-faire, il faut se rendre compte qu'un apprenti travaille avec un horaire de 40 heures, voire 42 heures par semaine et avec cinq semaines de vacances. Une première étape concrète de la revalorisation de l'apprentissage serait, par exemple, d'octroyer plus de semaines de vacances pour les apprentis (sept à huit semaines) comme c'était le projet tant de l'Union syndicale suisse que de la Coordination syndicale des apprentis à Genève.

En effet, trop souvent les apprentis se sentent traités en parents pauvres par rapport à une jeunesse plus favorisée. Les vacances pourraient être un moyen d'épanouissement personnel et la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux horizons professionnels, notamment.

Agir également sur le savoir. Au-delà de l'introduction d'une maturité professionnelle et de l'extension aux hautes études spécialisées, qui permettent de désenclaver le système de l'apprentissage et de le sortir de sa voie de garage, il faut également faire modifier et évoluer l'apprentissage tel qu'on le connaît aujourd'hui en Suisse.

Les expériences qui se déroulent actuellement à Genève – «Apprentissage 2000» – sont à cet égard significatives. Le projet «A2000» vise à revaloriser l'apprentissage pour les professions commerciales (employé de commerce) à Genève. Il est réalisée à l'Ecole supérieure de commerce de Malagnou et introduit les innovations pédagogiques suivantes:

- cours pratique de formation d'environ trois semaines, qui a lieu en début de première année d'apprentissage (cours en entreprise);
- introduction de cours-bloc ou enseignement à intervalles en entreprise et à l'école;
- PC portable utilisé dans tous les enseignements, acquis par l'apprenti avec un appui financier tant de l'entreprise que de l'école;
- séjours linguistiques d'un mois organisés pour les langues allemande et anglaise en deuxième et troisième années.

C'est avec de telles innovations que l'on pourra améliorer l'offre d'apprentissage, ce qui permettra d'enrayer la baisse continue que nous observons dans cette filière.

Enfin, comme relevé dans l'article susmentionné, l'avenir est aussi «à la perméabilité entre les filières». En effet, il faut absolument prévoir des passerelles entre les formations et permettre à un apprentis de suivre un jour, s'il le désire, un cours à l'Université. L'attentisme n'est plus de mise...» ■

Giancarlo Stella, Genève

Succession à la Cinémathèque suisse

Revenant sur la succession de Freddy Buache, à la suite de l'article paru dans DP1225 (14 septembre 1995), un lecteur fait part de son point de vue.

«Mme Lorette Coen dénonçait l'attitude de la presse, qui, à propos de la désignation d'un nouveau directeur de la Cinémathèque suisse, se bornait, selon elle, à «se mêler à un jeu de massacre», au lieu de poser les bonnes questions, c'est-à-dire: «Quel rôle entend-on assigner à la Cinémathèque suisse? Que faut-il y privilégier? Et selon quel dosage?».

Voilà qui est fort bien. Mais alors pourquoi participer à ce «jeu de massacre» en titrant, dans le nº 1231, «suite du feuilleton»? Et pourtant les bonnes questions ont désormais été soulevées, mais pas comme Mme Coen l'imaginait. Elle comptait en effet sur les professionnels, en aucun cas sur les autorités, pour mener «cette réflexion avec les choix qu'elle entraîne». Or le conservateur actuel de la Cinémathèque a manifesté son opposition, largement médiatisée, aux deux candidats retenus pour le choix final; il a été suivi par ceux – et ce ne sont apparemment pas les représentants des autorités – qui ont bloqué la décision. En revanche un des candidats au moins mène depuis longtemps la réflexion souhaitable, et a proposé des choix cohérents. Le mettre en position d'attente, derrière un hypothétique spécialiste français – ce qui paraît relever du gag – ou allemand, c'est prendre le risque de sacrifier à l'immobilisme et à des préjugés personnels l'avenir d'une institution qui, pour «offr(ir) à la collectivité un outil de connaissance» (je cite encore Mme Coen) doit évoluer». ■

Rémy Pithon, Allaman

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jacques Forster
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9